



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Jumelages

Question écrite n° 1417

#### Texte de la question

M Bernard Derosier attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur le vote quasi-unanime du Parlement européen, qui a eu lieu le 15 avril dernier, au sujet d'un rapport présenté par Mme Nicole Fontaine, sur « les jumelages entre collectivités territoriales dans la Communauté européenne ». Le Parlement ayant proposé à la commission l'inscription d'un crédit de 12,3 millions d'ECU pour favoriser le développement de ces jumelages, il lui demande d'ores et déjà sur quels critères le Gouvernement français compte répartir cette aide communautaire et s'il ne serait pas opportun de développer au moyen de ces crédits une politique incitative de jumelages en direction des États de la Communauté économique européenne, à l'initiative des départements et de leurs conseils généraux, tel que cela avait été évoqué dans le rapport de la commission de la jeunesse et de la culture.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Partageant les préoccupations de l'honorable parlementaire, le Gouvernement se félicite de la politique active de jumelage des villes qui s'est développée avec succès depuis quelques années. Il attire par ailleurs son attention sur le fait que la Communauté n'a pris à ce jour aucune décision concernant sa participation au financement de telles actions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1417

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1988, page 2286